Image not found or type unknown

Compromis envoi copie par lettre recommandée

Par **Visiteur**, le **15/10/2011** à **14:37**

Bonjour,

J'ai signé un compromis de vente pour l'achat d'un appartement. Celui-ci m'a été envoyé par l'agent immobilier. Je pensais recevoir une version non photocopiée de ce compromis est-ce normal ?

Est-ce l'agent ou le notaire qui conservent les versions originales des compromis ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés